

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE POINTE-CLAIRE TENUE À L'HÔTEL DE VILLE, 451, BOULEVARD SAINT-JEAN, POINTE-CLAIRE, QUÉBEC, **LE MARDI 6 JUILLET 2021**, À 19 H 00, APRÈS QU'AVIS DE CONVOCATION FÛT TRANSMIS LE VENDREDI LE 2 JUILLET 2021.

PRÉSENTS : Mesdames les conseillères C. Homan et K. Thorstad-Cullen, ainsi que messieurs les conseillers P. Bissonnette, C. Cousineau, B. Cowan, E. Stork et D. Webb formant quorum sous la présidence de monsieur le maire John Belvedere.

Monsieur Robert-F. Weemaes, directeur général, ainsi que Me Caroline Thibault, directrice du service des affaires juridiques et greffière, sont également présents.

ABSENTE : Madame la conseillère T. Stainforth.

Monsieur le maire Belvedere souhaite la bienvenue à tous les citoyennes et les citoyens présents à l'occasion de la présente séance ordinaire du conseil municipal.

Dans le respect des règles du gouvernement et de la Santé publique de distance physique, la capacité actuelle de la salle du conseil est de 11 personnes. Cela pourra évoluer, à la hausse ou à la baisse, selon les directives des autorités compétentes.

En vidéoconférence, nous avons madame la conseillère Thorstad-Cullen qui participe à la séance à distance.

Monsieur le maire fait un rappelle que les questions peuvent être soumises par écrit avec le formulaire qui se trouve sur le site web de la Ville et que les citoyens ont jusqu'à midi le jour de la séance pour le remplir.

Monsieur le maire Belvedere fait une mise à jour concernant la vaccination et le verger de la solidarité, le statut bilingue de la Ville, la Plaza Pointe-Claire et le YMCA.

2021-332 APPROBATION – ORDRE DU JOUR

RÉSOLU : Il est proposé par monsieur le conseiller Cousineau, Appuyé par monsieur le conseiller Bissonnette, et unanimement D'approuver l'ordre du jour ayant été dressé en ce qui concerne la présente séance, avec les modifications suivantes :

- Ajout d'un sujet sous varia 60.01 afin d'approuver une entente à intervenir entre Sa Majesté la reine du chef du Canada, représentée par le Ministre de l'emploi et développement social, et la Ville de Pointe-Claire;
- Modification du sujet inscrit à l'item 10.14 afin de permettre au conseil de rendre une décision distincte pour la propriété sise au 32, chemin du Bord-du-Lac-Lakeshore. Cette dernière demeura inscrite à l'item 10.14 et les autres propriétés seront déplacées à un nouvel item portant le numéro 10.14.1 ;
- Retrait du sujet inscrit à l'item 30.20.

2021-333 RENDRE HOMMAGE À TROIS CITOYEN(NE)S DE POINTE-CLAIRE, M. ADAM ST-LAURENT, MME CAROLINE DION ET M. LOUIS FORTIN AINSI QU'À DEUX EMPLOYÉS DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE, M. PAUL ROUSSE ET M. MICHELE FRENETTE-DEL BASSO POUR LEUR INTERVENTION REMARQUABLE

CONSIDÉRANT QUE M. Adam St-Laurent, résident de l'avenue de la Pointe-Claire, est intervenu rapidement en faisant du porte-à-porte pour informer et évacuer les résident(e)s du secteur ;

CONSIDÉRANT QUE Mme Caroline Dion et M. Louis Fortin, résidente et résident de l'avenue de la Pointe-Claire, ont offert leur soutien aux victimes et aux pompiers durant cette intervention;

CONSIDÉRANT QUE M. Paul Rousse et M. Michele Frenette Del-Basso, inspecteurs à la Sécurité publique, ont assisté les pompiers en prodiguant les premiers soins aux victimes en attendant l'ambulance;

Il est proposé par monsieur le conseiller Cousineau, Appuyé par madame la conseillère Thorstad-Cullen, et unanimement

RÉSOLU : DE rendre hommage à, M. Adam Saint-Laurent, Mme Caroline Dion, M. Louis Fortin, M. Paul Rousse et M. Michele Frenette-Del Basso, afin de souligner leur intervention remarquable lors de l'incendie du 4 juin 2021, à la résidence unifamiliale du 39, avenue de la Pointe-Claire.

2021-334 PROCLAMATION – VILLE DE POINTE-CLAIRE MUNICIPALITÉ ALLIÉE CONTRE LA VIOLENCE CONJUGALE

ATTENDU QUE la *Charte des droits et libertés de la personne* reconnaît que tout être humain a droit à la vie ainsi qu'à la sûreté, à l'intégrité et à la liberté de sa personne (article 1) ;

ATTENDU QUE c'est dans la sphère privée que ce droit est le plus menacé pour les femmes et, qu'en 2015, l'ensemble des services de police du Québec ont enregistré 19 406 infractions contre la personne commises dans un contexte conjugal ;

ATTENDU QUE le Québec s'est doté depuis 1995 d'une politique d'intervention en matière de violence conjugale ;

ATTENDU QU'il existe un large consensus en faveur de l'égalité entre les hommes et les femmes ;

ATTENDU QUE malgré les efforts faits, la violence conjugale existe toujours et constitue un frein à l'atteinte de cette égalité ;

ATTENDU QUE lors des 12 jours d'action pour l'élimination de la violence envers les femmes du 25 novembre au 6 décembre, des actions ont lieu à travers le Québec;

ATTENDU QUE comme gouvernement de proximité, il y a lieu d'appuyer les efforts du Regroupement des maisons pour femmes victimes de violence conjugale et de ses maisons membres pour sensibiliser les citoyennes et les citoyens contre la violence conjugale.

Il est proposé par monsieur le conseiller Cousineau,
Appuyé par madame la conseillère Thorstad-Cullen, et unanimement
RÉSOLU : Que le conseil municipal de la Ville de Pointe-Claire s'engage dans le cadre du projet « Municipalité alliée contre la violence » afin de contrer la banalisation de la violence à l'égard des femmes, changer les mentalités et souligner les ressources d'aide existantes.

2021-335 L'UTILISATION DU MOT EN N

ATTENDU QUE le conseil municipal de la Ville de Pointe-Claire reconnaît que le racisme existe dans la société et a des racines historiques de longue date ;

ATTENDU QUE les effets dévastateurs de la discrimination et du racisme ne peuvent plus être ignorés ;

ATTENDU QUE le conseil municipal de la Ville de Pointe-Claire dénonce le racisme et la discrimination sous toutes ses formes ;

ATTENDU QUE le conseil municipal de la Ville de Pointe-Claire a toujours promu l'équité, l'inclusion et le respect de tous ;

ATTENDU QUE le conseil municipal de la Ville de Pointe-Claire est résolu à trouver des solutions pour soutenir sa communauté et qu'il travaille à développer ces solutions;

ATTENDU QUE le conseil municipal de la Ville de Pointe-Claire considère l'utilisation du mot en N comme désobligeant, dénigrant et nuisible à la sécurité et au bien-être tous.

Il est proposé par monsieur le conseiller Stork,
Appuyé par madame la conseillère Homan, et unanimement
RÉSOLU : QUE le conseil municipal de la Ville de Pointe-Claire reconnaît que malheureusement le racisme existe dans la société et qu'il a des racines historiques de longue date.

QUE conséquemment, l'utilisation du mot en «N» est prohibé dans tout document ou communication de la Ville de Pointe-Claire ou auxquelles la Ville est impliquée.

QUE le conseil municipal de Pointe-Claire confirme son affirmation à l'effet que Pointe-Claire est fière d'être une communauté composée de familles d'origines sociales culturelles et ethniques de plus en plus diverses, mais aussi une société qui se veut inclusive, où les expressions de haine ou d'agression contre des membres de groupes marginalisés sont rares. Peu importe nos origines, nos croyances, notre genre, notre orientation sexuelle, la couleur de notre peau, notre langue, nos moyens, nous sommes toutes et tous égaux et avons les mêmes droits.

2021-336 APPROBATION – PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 1 JUIN 2021

RÉSOLU : Il est proposé par monsieur le conseiller Webb,
Appuyé par monsieur le conseiller Cowan, et unanimement
D'approuver la version française et la version anglaise du procès-verbal de la séance ordinaire du 1 juin 2021.

2021-337 APPROBATION – PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 15 JUIN 2021

RÉSOLU : Il est proposé par monsieur le conseiller Webb,
Appuyé par monsieur le conseiller Cowan, et unanimement
D'approuver la version française et la version anglaise du procès-verbal de la séance extraordinaire du 15 juin 2021.

2021-338 DÉPÔT – LA VERSION FRANÇAISE ET LA VERSION ANGLAISE DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU COMITÉ DE CIRCULATION DU 8 JUIN 2021

La version française et la version anglaise du procès-verbal de la réunion du comité de circulation du 8 juin 2021 sont déposées et les membres du conseil en prennent acte.

2021-339 DÉPÔT – LA VERSION FRANÇAISE ET LA VERSION ANGLAISE DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU COMITÉ D'ART PUBLIC DE POINTE-CLAIRE DU 20 MAI 2021

La version française et la version anglaise du procès-verbal de la réunion du comité d'art public de Pointe-Claire du 20 mai 2021 sont déposées et les membres du conseil en prennent acte.

2021-340 PÉRIODE DE QUESTIONS

Des questions sont adressées aux membres du conseil par les personnes ci-après indiquées concernant les sujets suivants :

Monsieur Martin Gendron :

- Ruches dans le parc Terra-Cotta.

Monsieur Daniel Monpetit :

- Matériaux de construction au Centre Nautique Baie-de-Valois ;
- La location d'une partie de terrain appartenant à la Ville de Pointe-Claire.

Madame Brigitte Watson :

- La protection des espaces naturels sur le territoire de la Ville de Pointe-Claire.

Monsieur Timothy Thomas :

- L'acquisition par la Ville de Pointe-Claire de terrain privé au bord de l'eau.

Monsieur Stéphane Licari :

- Le site de construction au 4, avenue Saint-Joachim ;
- La nécessité d'un certificat d'autorisation du Ministre de l'environnement pour le Centre Nautique Baie-de-Valois.

Madame Fiona Rowlands :

- La consultation publique pour la Plaza Pointe-Claire et la Forêt Fairview ;
- Rencontre entre les citoyens de Pointe-Claire et Fairview.

Madame Leslie Thompson :

- Les parcs canins dans le secteur sud de la Ville de Pointe-Claire ;
- Étude et consultation publique relativement aux parcs canins.

Madame Angela Forlini :

- Installation d'un panneau d'arrêt et d'un passage piétonnier sur le boulevard Hymus au coin de l'avenue Paprican.

Madame Allison Saunders :

- Processus de renommer une rue - proposition de remplacer l'avenue Broadview par l'avenue Lindsay Place.

Monsieur Kenneth Paquette :

- Amendement aux règlements PC-2712-5 et PC-2716 pour augmenter le numéro de questions permises par sujet pendant la période de questions.

Madame Sandra Dawson :

- Amendes pour les personnes qui jettent des déchets dans les parcs publics au bord du lac.

Monsieur Nick Spillane :

- Travaux d'échantillonnage souterrains à divers endroits sur le territoire de la Ville de Pointe-Claire.

Monsieur Alastair Dinning :

- Processus pour retirer la disposition du règlement municipale qui exige le maître d'un chien de le tenir en laisse dans le Parc Terra-Cotta.

Société pour la sauvegarde du patrimoine de Pointe-Claire (représenté par Madame Tracy McBean) :

- L'item 30.15.

Monsieur Eric Janukavicius :

- L'item 30.15.

Monsieur Paul Atkinson :

- La hauteur des haies au projet de développement Prima.

Madame Linda De Witt :

- L'item 30.01 ;
- Le site de construction au 4, avenue Saint-Joachim.

Monsieur Andrew Swidzinski :

- L'item 30.15 ;
- Le terrain adjacent au projet de développement au 286, chemin du Bord-du-Lac-Lakeshore.

Monsieur Randall Austin :

- L'application du règlement concernant les nuisances sonores ;
- Les mesures sanitaires à la bibliothèque.

Monsieur Michel Lambert :

- Détails de la transaction de vente de la propriété sise au 575, boulevard Saint-Jean ;

Les personnes suivantes ont posé des questions concernant le projet de développement du 575, boulevard Saint-Jean :

- Madame Nicole Fournier ;
- Madame Nicolle Remillard.

Les personnes suivantes ont posé des questions concernant le terrain privé adjacent au centre commercial CF Fairview Pointe-Claire :

- Madame Geneviève Lussier ;
- Madame Val Chiasson ;
- Monsieur André Seleanu.

2021-341

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT – PROJET DE RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT 2565 SUR LA CIRCULATION DE LA VILLE DE POINTE-CLAIRE CONCERNANT LA LISTE DES ENDROITS ET HEURES OÙ IL EST INTERDIT D'IMMOBILISER UN VÉHICULE ROUTIER

Monsieur le conseiller Cowan dépose un projet de règlement modifiant le Règlement 2565 sur la circulation de la Ville de Pointe-Claire concernant la liste des endroits et heures où il est interdit d'immobiliser un véhicule routier ;

Monsieur le conseiller Cowan donne également avis que ce règlement sera présenté pour adoption lors d'une séance ultérieure du conseil.

2021-342

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT – PROJET DE RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT PC-2887 SUR LA GESTION CONTRACTUELLE

Monsieur le conseiller Cowan dépose un projet de règlement modifiant le Règlement PC-2887 sur la gestion contractuelle ;

Monsieur le conseiller Cowan donne également avis que ce règlement sera présenté pour adoption lors d'une séance ultérieure du conseil.

2021-343

OCTROI – DÉROGATION MINEURE – 2555, AVENUE DE L'AVIATION

Il est proposé par monsieur le conseiller Bissonnette, appuyé par monsieur le conseiller Cousineau, et unanimement D'octroyer une demande de dérogation mineure pour permettre au 2555, avenue de l'Aviation, l'installation d'une clôture et une barrière motorisée en marge avant, longeant l'avenue Avro, là où ce n'est pas autorisé.

RÉSOLU :

2021-344 OCTROI – DÉROGATION MINEURE – 125, CHEMIN DU BORD-DU-LAC-LAKESHORE

RÉSOLU : Il est proposé par monsieur le conseiller Bissonnette,
Appuyé par monsieur le conseiller Cousineau, et unanimement
D'octroyer une demande de dérogation mineure pour permettre au 125, chemin du Bord-du-Lac-Lakeshore, une maison existante située à 5,6m (18,6pi) de la ligne de propriété arrière, plutôt que la marge minimale requise de 7,5m (24,6pi).

2021-345 OCTROI – DÉROGATION MINEURE – 214, CHEMIN DU BORD-DU-LAC-LAKESHORE

RÉSOLU : Il est proposé par monsieur le conseiller Bissonnette,
Appuyé par monsieur le conseiller Cousineau, et unanimement
D'octroyer une demande de dérogation mineure pour permettre au 214, chemin du Bord-du-Lac-Lakeshore :

- a) Une maison située à 2,2m (7,3pi) de la ligne de propriété latérale ouest plutôt que la marge minimale requise de 2,4m (7,9pi) ;
- b) Une maison dont la largeur est de 81% de la largeur frontale du terrain plutôt que le maximum autorisé de 75% ;
- c) La construction d'un agrandissement avec une marge arrière de 6,6m (21,3pi) plutôt que la marge arrière minimale requise de 7,5m (24,6pi) ;
- d) La construction d'agrandissements résultant d'un taux d'implantation de 29,2% plutôt que le maximum autorisé de 20% ;
- e) La construction d'un garage d'une superficie de 77,1m² (830pi²) plutôt que le maximum autorisé de 75m² (807,3pi²).

2021-346 OCTROI – DÉROGATION MINEURE – 100, AVENUE CEDAR

RÉSOLU : Il est proposé par monsieur le conseiller Bissonnette,
Appuyé par monsieur le conseiller Cousineau, et unanimement
D'octroyer une demande de dérogation mineure pour permettre au 100, avenue Cedar, un niveau de plancher d'un garage attenant situé 1,1m (3,5pi) sous le niveau du centre de la rue plutôt que situé au maximum permis de 0,4m (1,3pi).

2021-347 OCTROI – DÉROGATION MINEURE – 46, AVENUE DU GOLF

RÉSOLU : Il est proposé par monsieur le conseiller Bissonnette,
Appuyé par monsieur le conseiller Cousineau, et unanimement
D'octroyer une demande de dérogation mineure pour permettre au 46, avenue du Golf, une partie d'un accès pour véhicules d'une largeur de 10,4 m (34 pi.), au lieu de la largeur maximale autorisée de 7,5 m (24,6 pi.).

2021-348 OCTROI – DÉROGATION MINEURE – 26, BOULEVARD HYMUS

RÉSOLU : Il est proposé par monsieur le conseiller Bissonnette,
Appuyé par monsieur le conseiller Cousineau, et unanimement
D'octroyer une demande de dérogation mineure pour permettre au 26, boulevard Hymus :

- a) L'installation d'une enseigne murale identifiant un maximum de 10 occupants d'un bâtiment industriel, en plus des enseignes autrement autorisées;
- b) L'identification de l'adresse du bâtiment sur une superficie occupant 25% de l'aire de l'enseigne, plutôt que le maximum autorisé de 10%.

- 2021-349** OCTROI – DÉROGATION MINEURE – 181, AVENUE RADISSON
- RÉSOLU : Il est proposé par monsieur le conseiller Cowan,
Appuyé par monsieur le conseiller Stork, et unanimement
D'octroyer une demande de dérogation mineure pour permettre au 181, avenue Radisson :
- a) La construction d'un perron de 10,6m² (114pi²) plutôt que la superficie maximale autorisée de 3,9m² (42pi²) ;
- b) Une superficie d'empiètement d'un perron en marge avant de 9,2m² (99pi²) qui dépasse la superficie permise de 6m² (64,4pi²).
- 2021-350** OCTROI – DÉROGATION MINEURE – 5, AVENUE WAVERLEY
- RÉSOLU : Il est proposé par monsieur le conseiller Cowan,
Appuyé par monsieur le conseiller Stork, et unanimement
D'octroyer une demande de dérogation mineure pour permettre au 5, avenue Waverley, un agrandissement avec une marge arrière de 6,77m (22,2pi) plutôt que la marge arrière minimale requise de 7,5m (24,6pi).
- 2021-351** OCTROI – DÉROGATION MINEURE – 2, AVENUE WESTWOOD
- RÉSOLU : Il est proposé par monsieur le conseiller Cowan,
Appuyé par monsieur le conseiller Stork, et unanimement
D'octroyer une demande de dérogation mineure pour permettre au 2, avenue Westwood, l'agrandissement d'une maison avec une marge arrière de 5,8m (19pi) plutôt que la marge minimale requise de 10m (32,8pi).
- 2021-352** OCTROI – USAGE CONDITIONNEL – 587, AVENUE DELMAR
- RÉSOLU : Il est proposé par monsieur le conseiller Webb,
Appuyé par madame la conseillère Thorstad-Cullen, et unanimement
D'octroyer une demande d'usage conditionnel pour permettre au 587, avenue Delmar, dans le parc industriel, l'utilisation d'un local comme atelier et bureau d'une entreprise en plomberie.
- 2021-353** APPROBATION – PIIA – 99, CHEMIN DU BORD-DU-LAC-LAKESHORE
- ATTENDU que le Règlement PC-2787 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale, auquel est assujettie la propriété située au 99 chemin du Bord-du-Lac-Lakeshore, exige que préalablement à l'émission d'un certificat d'autorisation et/ou d'un permis de lotissement et/ou d'un permis de construction, les plans soient soumis pour approbation par le conseil ;
- ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme a recommandé l'approbation des plans d'implantation et d'intégration architecturale mentionnés ci-dessous, à sa réunion du 7 juin 2021.
- RÉSOLU : Il est proposé par monsieur le conseiller Webb,
Appuyé par madame la conseillère Thorstad-Cullen, et unanimement
D'approuver les documents reçus au service d'urbanisme le 3 mai 2021, ceux-ci étant conformes aux critères et aux objectifs visés par le Règlement PC-2787 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale, et ce, à la condition que le revêtement brun foncé proposé sur la façade du bâtiment faisant face à l'avenue Lakeside soit remplacé par un revêtement de couleur claire afin de s'harmoniser avec la brique et la pierre posées.
- D'indiquer que les requérants devront avoir complété les travaux relatifs aux plans approuvés, à l'intérieur d'un délai de douze (12) mois, suivant la date de la délivrance du permis de construction ;
- D'indiquer que les requérants devront produire, avant l'émission du permis, une garantie financière au montant de 5 000,00\$ auprès du Service de l'urbanisme, afin de garantir que les travaux seront exécutés conformément aux plans approuvés et au permis émis, et ce, à l'intérieur du délai prescrit.
- DE modifier la résolution 2021-296 adoptée à la séance du 1^{er} juin 2021 en ce qui concerne la propriété située au 99, chemin du Bord-du-Lac—Lakeshore.

2021-354

APPROBATION – PIIA – 32, CHEMIN DU BORD-DU-LAC-LAKESHORE

Monsieur le conseiller Bissonnette se retire de la salle.

ATTENDU QUE le Règlement PC-2787 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale, auquel est assujettie la propriété située au 32, chemin du Bord-du-Lac-Lakeshore, exige que préalablement à l'émission d'un certificat d'autorisation et/ou d'un permis de lotissement et/ou d'un permis de construction, les plans soient soumis pour approbation par le conseil ;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme a recommandé l'approbation des plans d'implantation et d'intégration architecturale mentionnés ci-dessous, à ses réunions du 10 mai 2021 et du 7 juin 2021.

Il est proposé par madame la conseillère Homan,
Appuyé par madame la conseillère Thorstad-Cullen, et unanimement
D'approuver les plans et les documents soumis, et ce, conditionnellement au respect de la réglementation municipale en vigueur et des conditions énumérées aux plans approuvés; ceux-ci étant conformes aux critères et aux objectifs visés par le Règlement PC-2787 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale.

RÉSOLU :

D'indiquer que le requérant devra produire, avant l'émission du permis, une garantie financière au montant de 420 000 \$ auprès du service d'urbanisme, afin de garantir que les travaux seront exécutés conformément aux plans approuvés et au permis émis, et ce, à l'intérieur du délai prescrit.

Monsieur le conseiller Bissonnette regagne son siège.

2021-355

APPROBATION – PIIA

ATTENDU QUE le Règlement PC-2787 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale, auquel sont assujetties les propriétés qui suivent, exige que préalablement à l'émission d'un certificat d'autorisation et/ou d'un permis de lotissement et/ou d'un permis de construction, les plans soient soumis pour approbation par le conseil ;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme a recommandé l'approbation des plans d'implantation et d'intégration architecturale mentionnés ci-dessous, à ses réunions du 10 mai 2021 et du 7 juin 2021.

D'approuver les plans et documents associés aux projets suivants:

Il est proposé par madame la conseillère Homan,
Appuyé par madame la conseillère Thorstad-Cullen, et unanimement
D'approuver les plans et les documents associés aux projets suivants :

RÉSOLU :

Adresse	Projet d'aménagement	Garantie financière
22, avenue Drayton	Construction d'un garage attaché.	4 000 \$
51, avenue Prince-Edward	Construction d'une véranda	2 000 \$
69, avenue Coolbreeze	Réparation du toit et rénovation	2 000 \$
367, ch. du Bord-du-Lac-Lakeshore	Installation de portes et terrasse	1 000 \$
6701, Transcanadienne	Rénovations extérieures	15 430 \$
46, avenue du Golf	Aménagement paysager avant et arrière	4 000 \$
214, ch. du Bord-du-Lac-Lakeshore	Agrandissement et rénovations extérieures	8 000 \$

et ce, conditionnellement au respect de la réglementation municipale en vigueur et des conditions énumérées aux plans approuvés; ceux-ci étant conformes aux critères et aux objectifs visés par le Règlement PC-2787 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale.

D'indiquer que les requérants devront produire, avant l'émission du permis, une garantie financière au montant indiqué aux plans approuvés, afin d'assurer la réalisation des travaux conformément aux plans approuvés et dans les délais prescrits.

- 2021-356** DÉPÔT – LISTE DES AMENDEMENTS BUDGÉTAIRES POUR LA PÉRIODE DU 20 MAI 2021 AU 23 JUIN 2021 ET LE REGISTRE DES CHÈQUES POUR LA PÉRIODE DU 20 MAI 2021 AU 23 JUIN 2021
- La liste des amendements budgétaires pour la période du 20 mai 2021 au 23 juin 2021 et le registre des chèques pour la période du 20 mai 2021 au 23 juin 2021 sont déposées et les membres du conseil en prennent acte.
- 2020-357** ADOPTION – POLITIQUE DE COMMANDITE ET PUBLICITÉ DE LA VILLE DE POINTE-CLAIRE
- RÉSOLU :
2020-358
Il est proposé par monsieur le conseiller Bissonnette,
Appuyé par monsieur le conseiller Cousineau, et unanimement
D'adopter la politique de commandite et publicité de la Ville de Pointe-Claire.
ADOPTION – POLITIQUE D'AIDE FINANCIÈRE DU SERVICE DE LA CULTURE, SPORTS, LOISIRS ET DÉVELOPPEMENT COMMUNAUTAIRE DE LA VILLE DE POINTE-CLAIRE
- RÉSOLU :
Il est proposé par monsieur le conseiller Bissonnette,
Appuyé par monsieur le conseiller Cousineau, et unanimement
D'adopter la politique d'aide financière du Service de la culture, sports, loisirs et développement communautaire de la Ville de Pointe-Claire.
- 2021-359** INFORMER LA « COMMISSION MUNICIPALE DU QUÉBEC (CMQ) » QUE LA VILLE DE POINTE-CLAIRE EST EN FAVEUR DE LA DEMANDE DE RECONNAISSANCE AUX FINS D'EXEMPTION DE TAXES, DONT POURRAIT BÉNÉFICIER, L'IMMEUBLE SITUÉE AU 11, AVENUE RODNEY (CENTRE DES FEMMES WEST-ISLAND)
- RÉSOLU :
Il est proposé par monsieur le conseiller Bissonnette,
Appuyé par monsieur le conseiller Cousineau, et unanimement
D'informer la « Commission Municipale du Québec (CMQ) » que la Ville de Pointe-Claire est en faveur de la demande de reconnaissance aux fins d'exemption de taxes, dont pourrait bénéficier, l'immeuble situé au 11, avenue Rodney, lequel est occupé par l'organisme « Centre des femmes West-Island » et à la confirmation de cette reconnaissance, conformément aux articles 243.19 et suivants de la *Loi sur la fiscalité municipale du Québec*.
- 2021-360** APPROBATION – CHANGEMENT DE NOM DU CHALET BAIE-DE-VALOIS PAR CENTRE NAUTIQUE BAIE-DE-VALOIS
- RÉSOLU :
Il est proposé par madame la conseillère Thorstad-Cullen,
Appuyé par monsieur le conseiller Bissonnette, et unanimement
D'approuver le changement de nom du Chalet Baie-de-Valois (anciennement Chalet Grande-Anse) par Centre nautique Baie-de-Valois.
- 2021-361** NOMINATION – MEMBRE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CLUB DE CANOE KAYAK DE POINTE-CLAIRE INC.
- RÉSOLU :
Il est proposé par madame la conseillère Thorstad-Cullen,
Appuyé par monsieur le conseiller Bissonnette, et unanimement
DE nommer monsieur Michael Creamer comme membre au conseil d'administration du Club de canoë kayak de Pointe-Claire Inc. pour un terme de trois (3) ans à compter du 7 juillet 2021, et ce, conformément au protocole d'entente intervenue entre la Ville de Pointe-Claire et le Club de canoë kayak de Pointe-Claire Inc.
- 2021-362** AUTORISATION – RÉMUNÉRATION POUR LE PERSONNEL ÉLECTORAL
- RÉSOLU :
Il est proposé par madame la conseillère Thorstad-Cullen,
Appuyé par monsieur le conseiller Bissonnette, et unanimement
D'autoriser et d'établir le tarif des rémunérations ou allocations payables aux membres du personnel électoral pour les fonctions qu'ils exerceront à l'occasion de l'élection régulière du 7 novembre 2021, conformément au tableau annexé en pièce jointe au dossier décisionnel 21-143-16204.
- D'imputer les dépenses liées à la rémunération électorale aux postes budgétaires 02-143-00-129 et 02-143-00-159.

2021-363 SOUTIEN FINANCIER – LA FONDATION CLSC DU LAC-SAINT-LOUIS ET DE PIERREFONDS

RÉSOLU : Il est proposé par madame la conseillère Thorstad-Cullen, Appuyé par monsieur le conseiller Bissonnette, et unanimement D'accorder un soutien financier de 250 \$ à la Fondation CLSC du Lac-Saint-Louis et de Pierrefonds ;
D'imputer cette dépense au poste budgétaire 21-193-00-989.

2021-364 PARTICIPATION – TOUNOI DE GOLF ORGANISÉ AU BÉNÉFICE DE LA MISSION OLD BREWERY

RÉSOLU : Il est proposé par madame la conseillère Thorstad-Cullen, Appuyé par monsieur le conseiller Bissonnette, et unanimement D'autoriser la participation monsieur le conseiller Webb, à représenter la Ville de Pointe-Claire au tournoi de golf organisé au bénéfice de la Mission Old Brewery, qui aura lieu le 2 août 2021 au Club de Golf Beaconsfield ;
D'autoriser le remboursement des frais engagés par cette activité, conformément à la politique en vigueur ;
D'imputer les dépenses reliées à cette autorisation au poste budgétaire 02-111-00-311, tel qu'il appert du certificat du trésorier n° 21-16200 émis le 8 juin 2021.

2021-365 PARTICIPATION – TOUNOI DE GOLF ORGANISÉ AU BÉNÉFICE DE NOVA WEST ISLAND

RÉSOLU : Il est proposé par madame la conseillère Thorstad-Cullen, Appuyé par monsieur le conseiller Bissonnette, et unanimement D'autoriser la participation monsieur le maire Belvedere et monsieur le conseiller Bissonnette, à représenter la Ville de Pointe-Claire au tournoi de golf organisé au bénéfice de Nova West Island, qui aura lieu le 9 août 2021 au Club de Golf Beaconsfield ;
D'autoriser le remboursement des frais engagés par cette activité, conformément à la politique en vigueur ;
D'imputer les dépenses reliées à cette autorisation au poste budgétaire 02-111-00-311, tel qu'il appert du certificat du trésorier n° 21-16275 émis le 21 juin 2021.

2021-366 AUTORISATION – FERMETURE D'UNE RÉSERVE EXISTANTE ET LA CRÉATION DE DEUX NOUVELLES RÉSERVES DANS LE CADRE DU PROJET DE CONSTRUCTION DU POSTE DE QUARTIER #5

ATTENDUE QUE l'ensemble des dépenses conséquentes à la réalisation du projet de construction du poste de quartier #5 seront remboursables par l'Agglomération de Montréal, conformément à l'entente intervenue entre la Ville de Pointe-Claire et la Ville de Montréal (résolution 2021-262).

RÉSOLU : Il est proposé par madame la conseillère Thorstad-Cullen, Appuyé par monsieur le conseiller Bissonnette, et unanimement D'autoriser la fermeture de la réserve existante « Construction du poste de quartier #5 » ;
D'autoriser la création de deux (2) nouvelles réserves ;
D'autoriser le transfert des sommes de la réserve existante faisant l'objet de la fermeture aux deux nouvelles réserves, comme suit :

- 2,5 M \$ pour les coûts de rénovation et aménagement du bâtiment hébergeant actuellement le PDQ#5 et les services de l'inspection et de sécurité publique (ISP) ;
- 2,0 M \$ pour des projets urgents non prévus au PTI (avenues Clearview et Astoria notamment).

2021-367 APPROBATION – ACTE DE CESSION À INTERVENIR ENTRE LA VILLE DE
POINTE-CLAIRE ET 9363-9763 QUÉBEC INC.

RÉSOLU : Il est proposé par monsieur le conseiller Bissonnette,
Appuyé par monsieur le conseiller Webb, et unanimement
D'approuver l'acte de cession à intervenir entre la Ville de Pointe-Claire et 9363-9763 Québec Inc. concernant les lots 6 354 587 et 6 354 588, lesquels feront partie intégrante de la propriété existante composée des lots les lots 6 270 866 et 6 270 930 appartenant à 9363-9763 Québec Inc., dans la mesure où la teneur de cet acte demeure substantiellement conforme au projet d'acte fourni au conseil préalablement.

D'autoriser le maire, le maire, ou en son absence, le maire suppléant, et la greffière, ou en son absence, la greffière adjointe, de signer ledit acte, pour et au nom de la Ville de Pointe-Claire.

2021-368 APPROBATION – ACTE DE SERVITUDE À INTERVENIR ENTRE LA VILLE DE
POINTE-CLAIRE ET SOCIÉTÉ EN COMMANDITE PLACE TRIADE ET 6500
TRANS-CANADIENNE S.E.C.

RÉSOLU : Il est proposé par monsieur le conseiller Bissonnette,
Appuyé par monsieur le conseiller Webb, et unanimement
D'approuver l'acte de servitude à intervenir entre la Ville de Pointe-Claire et Société en commandite Place Triade et 6500 Trans-Canadienne S.E.C. concernant les lots 3 913 229 et 3 913 230, dans la mesure où la teneur de cet acte demeure substantiellement conforme au projet d'acte fourni au conseil préalablement.

D'autoriser le maire, le maire, ou en son absence, le maire suppléant, et la greffière, ou en son absence, la greffière adjointe, de signer ledit acte, pour et au nom de la Ville de Pointe-Claire.

2021-369 APPROBATION – BAIL POUR LA LOCATION TEMPORAIRE PAR LA VILLE DE
POINTE-CLAIRE À LA CORPORATION DE DÉVELOPPEMENT KOEBRA INC.,
D'UN TERRAIN (LOT NUMÉRO 6 264 755 PARTIE) D'UNE SUPERFICIE
APPROXIMATIVE DE 475M²

RÉSOLU : Il est proposé par monsieur le conseiller Bissonnette,
Appuyé par monsieur le conseiller Webb, et unanimement
D'approuver un bail pour la location temporaire par la Ville de Pointe-Claire à la Corporation de Développement Koebra Inc., d'un terrain (lot numéro 6 264 755 partie) d'une superficie approximative de 475m².

D'autoriser le maire, le maire, ou en son absence, le maire suppléant, et la greffière, ou en son absence, la greffière adjointe, de signer ledit acte, pour et au nom de la Ville de Pointe-Claire.

2021-370 RÉSILIATION D'UN CONTRAT – INSPECTION GÉNÉRALE DE LA PASSERELLE
PIÉTONNIÈRE DES SOURCES

RÉSOLU : Il est proposé par monsieur le conseiller Bissonnette,
Appuyé par monsieur le conseiller Webb, et unanimement
DE résilier le contrat pour l'inspection générale de la passerelle piétonnière des Sources (appel d'offres GP2060-21030 – résolution 2021-154).

2021-371 CONTRAT – OPTION DE RENOUVELLEMENT – ACQUISITION DE
FOURNITURES DE BUREAU

RÉSOLU : Il est proposé par monsieur le conseiller Bissonnette,
Appuyé par monsieur le conseiller Webb, et unanimement
DE se prévaloir de l'option de renouvellement prévu au contrat intervenu avec HAMSTER (NOVEXCO INC.), pour l'acquisition de fournitures de bureau des travaux répétitifs ou imprévisibles, pour un montant approximatif de 65 000 \$, taxes incluses, pour la période du 12 septembre 2021 au 31 août 2022.

D'imputer cette dépense selon la disponibilité financière en lien avec les fournitures de bureau au budget opérationnel de chaque service, tel qu'il appert du certificat du trésorier n° 21-16191 émis le 1 juin 2021.

2021-372 CONTRAT – OPTION DE RENOUVELLEMENT – LOCATION D'UN BOUTEUR SUR CHENILLES À BASE PRESSION AU SOL, D'UNE PELLE MÉCANIQUE ET DE QUATRE NIVELEUSES INCLUANT OPÉRATEURS POUR LES TRAVAUX DE DÉNEIGEMENT, POUR L'ANNÉE 2022

RÉSOLU : Il est proposé par monsieur le conseiller Stork, Appuyé par monsieur le conseiller Cowan, et unanimement DE se prévaloir de l'option de renouvellement prévu au contrat intervenu avec ENTREPRISES VAILLANT pour la location d'un boteur sur chenilles à base pression au sol, d'une pelle mécanique et de quatre niveleuses incluant opérateurs pour les travaux de déneigement, pour l'année 2022, pour un montant total de 293 416,20 \$, taxes incluses.

D'imputer cette dépense au poste budgétaire 02-330-00-513, tel qu'il appert du certificat du trésorier no 21-16220 émis le 21 juin 2021.

2021-373 CONTRAT – OPTION DE RENOUVELLEMENT – TRAVAUX D'ENTRETIEN ET DE RÉPARATION DES SYSTÈMES MÉCANIQUES DE LA VILLE DE POINTE-CLAIRE, POUR L'ANNÉE 2021

RÉSOLU : Il est proposé par monsieur le conseiller Stork, Appuyé par monsieur le conseiller Cowan, et unanimement DE se prévaloir de l'option de renouvellement prévu au contrat intervenu avec OMNI VENTILATION INC., pour des travaux d'entretien et de réparation des systèmes mécaniques de la Ville de Pointe-Claire, pour l'année 2021, pour un montant total de 60 000 \$, taxes incluses.

D'imputer cette dépense au poste budgétaire 02-877-10-533, tel qu'il appert du certificat du trésorier no 21-16117 émis le 11 mai 2021.

2021-374 CONTRAT – OPTION DE RENOUVELLEMENT – LE REMPLACEMENT DE PATINOIRES TRADITIONNELLES EN BOIS PAR DES PATINOIRES EN VINYLE, POUR L'ANNÉE 2021

RÉSOLU : Il est proposé par monsieur le conseiller Stork, Appuyé par monsieur le conseiller Cowan, et unanimement DE se prévaloir de l'option de renouvellement prévu au contrat intervenu avec PERMAFID INC., pour le remplacement de patinoires traditionnelles en bois par des patinoires en vinyle, pour l'année 2021, pour un montant total 88 965,41 \$, taxes incluses.

D'imputer cette dépense au poste budgétaire 02-701-74-725 tel qu'il appert du certificat du trésorier no 21-16291 émis le 23 juin 2021.

2021-375 CONTRAT – OPTIONS DE RENOUVELLEMENT – SERVICES PROFESIONNELS D'UN CONSULTANT SPÉCIALISÉ EN SANTÉ ET SÉCURITÉ DU TRAVAIL ET GESTION MEDICO-ADMINISTRATIVES DES RÉCLAMATIONS AUPRÈS DE L'ASSURANCE COLLECTIVE

RÉSOLU : Il est proposé par monsieur le conseiller Stork, Appuyé par monsieur le conseiller Cowan, et unanimement DE se prévaloir de l'option de renouvellement prévu au contrat intervenu avec MEDIAL., pour les services professionnels d'un consultant spécialisé en santé et sécurité du travail, pour la période du 15 juillet 2021 au 14 juillet 2023, pour un montant maximal de 25 500 \$ par année;

DE se prévaloir de l'option de renouvellement prévu au contrat intervenu avec MEDIAL, pour la gestion medico-administratives des réclamations auprès de l'assurance collective, pour la période du 15 juillet 2021 au 14 juillet 2023, pour un montant maximal de 11 100 \$ par année.

D'imputer ces dépenses selon la disponibilité financière au budget opérationnel.

- 2021-376** OCTROI D'UN CONTRAT – RECONSTRUCTION DE L'AVENUE CLEARVIEW
- RÉSOLU : Il est proposé par monsieur le conseiller Webb,
Appuyé par monsieur le conseiller Cousineau, et unanimement
D'octroyer un contrat, pour la reconstruction de l'avenue Clearview, à LES CONSTRUCTIONS CJRB INC., qui a fourni la plus basse soumission conforme, pour un montant total de 1 193 866,65 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres GP2113-20019 ;
- D'imputer cette dépense aux postes budgétaires 02-315-00-721 et 22-400-00-001, tel qu'il appert du certificat du trésorier n° 21-16157 émis le 14 juin 2021.
- 2021-377** OCTROI D'UN CONTRAT – SERVICES PROFESSIONNELS – LOCATION D'UNE PATINOIRE EXTÉRIEURE RÉFRIGÉRÉE, D'UN SENTIER EXTÉRIEUR RÉFRIGÉRÉ ET D'UNE ZAMBONI
- RÉSOLU : Il est proposé par monsieur le conseiller Webb,
Appuyé par monsieur le conseiller Cousineau, et unanimement
D'octroyer un contrat pour la fourniture de services professionnels pour la saison hivernale 2021-2022, pour la location d'une patinoire extérieure réfrigérée, d'un sentier extérieur réfrigéré et d'une zamboni, à SYNERGLACE CANADA INC., qui est le fournisseur unique est conforme, pour un montant total de 351 287,72 \$, taxes incluses, conformément aux documents d'appel d'offres LP210002. La ville se réservant l'option de renouveler pour chacune des saisons hivernales 2022-2023 et 2023-2024.
- D'imputer cette dépense au poste budgétaire 02-701-50-725, tel qu'il appert du certificat du trésorier n° 21-16155 émis le 16 juin 2021.
- 2021-378** OCTROI D'UN CONTRAT – SERVICES PROFESSIONNELS – AUGMENTATION DE LA CAPACITÉ D'UN POSTE DE POMPAGE SANITAIRE
- RÉSOLU : Il est proposé par monsieur le conseiller Webb,
Appuyé par monsieur le conseiller Cousineau, et unanimement
D'octroyer un contrat pour la fourniture de services professionnels en mécanique de procédé, électricité et instrumentation, pour l'augmentation de la capacité d'un poste de pompage sanitaire, à TETRA TECH QI INC., qui est le fournisseur ayant obtenu le meilleur pointage final, pour un montant total de 93 417,19 \$, taxes incluses, conformément aux documents d'appel d'offres GP2134-21048.
- D'imputer cette dépense aux postes budgétaires 03-920-18-000, 03-920-19-000, 03-920-20-010, 03-920-21-000 et 22-420-12-910, tel qu'il appert du certificat du trésorier n° 21-16266 émis le 21 juin 2021.
- 2021-379** OCTROI D'UN CONTRAT – REMPLACEMENT DE L'ÉCLAIRAGE SUR L'AVENUE BUCKINGHAM
- RÉSOLU : Il est proposé par monsieur le conseiller Webb,
Appuyé par monsieur le conseiller Cousineau, et unanimement
D'octroyer un contrat pour le remplacement de l'éclairage sur l'avenue Buckingham, à A.J. THÉORET ENTREPRENEUR ÉLECTRICIEN INC., qui a fourni la plus basse soumission conforme, pour un montant total de 69 880,43 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres GP2136-19013 ;
- D'imputer cette dépense au poste budgétaire 22-520-00-002, tel qu'il appert du certificat du trésorier n° 21-16277 émis le 21 juin 2021.
- 2021-380** OCTROI D'UN CONTRAT – LA FOURNITURE DE SERVICES DE COLLECTE ET DE TRANSPORT DES MATIÈRES RECYCLABLE
- RÉSOLU : Il est proposé par monsieur le conseiller Webb,
Appuyé par monsieur le conseiller Cousineau, et unanimement
D'octroyer un contrat pour la fourniture de services de collecte et de transport des matières recyclable, pour deux (2) années fermes (1 avril 2022 au 31 mars 2024), à WASTE MANAGEMENT QUÉBEC INC., qui est le seul soumissionnaire conforme, pour un montant total de 3 220 549,89 \$, taxes incluses, avec deux (2) années en option (2024-2025 et 2025-2026), conformément aux documents de l'appel d'offres TP210023 ;

D'imputer cette dépense au poste budgétaire 02-420-00-295, tel qu'il appert du certificat du trésorier n° 21-16196 émis le 23 juin 2021.

2021-381 OCTROI D'UN CONTRAT – SERVICES D'ENTREPRENEUR GÉNÉRAL POUR LA RÉALISATION DE FOUILLES ARCHÉOLOGIQUES

RÉSOLU : Il est proposé par madame la conseillère Homan, Appuyé par monsieur le conseiller Stork, et unanimement D'octroyer un contrat pour des services d'entrepreneur général pour la réalisation de fouilles archéologiques, à LES TERRASSEMENTS MONTRÉAL INC., qui est le seul soumissionnaire conforme, pour un montant total de 58 658,75 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres GP2137-21016 ;

D'imputer cette dépense au poste budgétaire 22-421-12-927, tel qu'il appert du certificat du trésorier n° 21-16285 émis le 22 juin 2021.

2021-382 OCTROI D'UN CONTRAT – REMPLACEMENT DE DEUX (2) SYSTÈMES DE VENTILATION R22 AU BÂTIMENT DE LA RÉCRÉATION

RÉSOLU : Il est proposé par madame la conseillère Homan, Appuyé par monsieur le conseiller Stork, et unanimement D'octroyer un contrat pour le remplacement de deux (2) systèmes de ventilation R22 au bâtiment de la Récréation, à OMNI VENTILATION INC., qui a fourni la plus basse soumission conforme, pour un montant total de 210 289,28 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres BP2104-19110H ;

D'imputer cette dépense au poste budgétaire 22-419-02-902, tel qu'il appert du certificat du trésorier n° 21-16284 émis le 22 juin 2021.

2021-383 OCTROI D'UN CONTRAT – FOURNITURE DES SERVICES DE COLLECTE ET DE TRANSPORT DES DÉCHETS, DES MATIÈRES ORGANIQUES, DES ENCOMBRANTS, DES ARBRES DE NOËL ET DES CONTENEURS ROLL-OFF

RÉSOLU : Il est proposé par madame la conseillère Homan, Appuyé par monsieur le conseiller Stork, et unanimement D'octroyer un contrat pour la fourniture des services de collecte et de transport des déchets, des matières organiques, des encombrants, des arbres de Noël et des conteneurs roll-off, pour trois (3) années fermes (du 1^{er} avril 2022 au 31 mars 2025), à WASTE MANAGEMENT QUÉBEC INC., qui a fournir la plus basse soumission conforme, pour un montant total de 9 530 104,28 \$, taxes incluses, avec deux (2) années en option (1^{er} avril 2025 au 31 mars 2026 et 1^{er} avril 2026 au 31 mars 2027), conformément aux documents de l'appel d'offres TP210024 ;

D'imputer cette dépense aux postes budgétaires 02-420-00-419, 02-420-00-471, 02-420-00-473, 02-420-00-479, 02-420-00-485, 02-420-00-495 et 02-420-00-476, tel qu'il appert du certificat du trésorier n° 21-16213 émis le 23 juin 2021.

2021-384 OCTROI D'UN CONTRAT – FOURNITURE ET MISE EN PLACE D'AMARRAGES DANS LA BAIE-DE-VALOIS

RÉSOLU : Il est proposé par monsieur le conseiller Bissonnette, Appuyé par madame la conseillère Homan, et unanimement D'octroyer un contrat pour la fourniture et mise en place d'amarrages dans la Baie-de-Valois, à INDY-CO INC., qui a fourni la plus basse soumission conforme, pour un montant total de 96 394,55 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres GP2116-21031 ;

D'imputer cette dépense au poste budgétaire 03-920-21-004, tel qu'il appert du certificat du trésorier n° 21-16303 émis le 23 juin 2021.

2021-385 APPROBATION – MODIFICATIONS AU CONTRAT – RÉFECTION DES TERRAINS DE TENNIS ET DE BASKETBALL AU PARC CEDAR

RÉSOLU : Il est proposé par monsieur le conseiller Bissonnette, Appuyé par madame la conseillère Homan, et unanimement D'approuver des modifications au contrat intervenu avec LES PAVAGES D'AMOUR INC., pour la réfection des terrains de tennis et de basketball au parc Cedar, pour un montant total de 9 820,59 \$, taxes incluses ;

D'autoriser en conséquence la majoration de ce contrat, le faisant passer à un montant total de 819 615,07 \$, taxes incluses ;

D'imputer cette dépense au poste budgétaire 22-419-12-898, tel qu'il appert du certificat du trésorier n° 21-16184 émis le 26 mai 2021.

2021-386 RETRAIT – MODIFICATIONS AU CONTRAT – RÉFECTION DE LA CHAUSSÉE DE L'AVENUE GREYSTONE À L'OUEST DE L'AVENUE HERMITAGE

Le sujet relatif à des modifications au contrat intervenu avec RÉHABILITATION DU O INC., pour la réfection de la chaussée de l'avenue Greystone à l'ouest de l'avenue Hermitage, est retiré de l'ordre du jour de la présente séance.

2021-387 APPROBATION – MODIFICATIONS AU CONTRAT – RÉFECTION DU TERRAIN DE SOCCER TERRA COTTA UPPER

RÉSOLU :
Il est proposé par monsieur le conseiller Bissonnette,
Appuyé par madame la conseillère Homan, et unanimement
D'approuver des modifications au contrat intervenu avec CONSTRUCTION VERT DURE INC., pour la réfection du terrain de soccer Terra Cotta Upper, pour un montant total de 40 041,49 \$, taxes incluses;

D'autoriser en conséquence la majoration de ce contrat, le faisant passer à un montant total de 1 535 659,29 \$, taxes incluses ;

D'imputer cette dépense au poste budgétaire 22-421-02-926, tel qu'il appert du certificat du trésorier n° 21-16235 émis le 18 juin 2021.

2021-388 APPROBATION – MODIFICATIONS AU CONTRAT – EMBELLISSEMENT DE L'INTERSECTION DES AVENUES MAYWOOD ET DOUGLAS-SHAND

RÉSOLU :
Il est proposé par monsieur le conseiller Cowan,
Appuyé par monsieur le conseiller Webb, et unanimement
D'approuver des modifications au contrat intervenu avec LES RÉNOVATIONS JOCELYN DÉCOSTE, pour l'embellissement de l'intersection des avenues Maywood et Douglas-Shand, pour un montant total de 1 454,43 \$, taxes incluses;

D'autoriser en conséquence la majoration de ce contrat, le faisant passer à un montant total de 69 885,94 \$, taxes incluses ;

D'imputer cette dépense au poste budgétaire 22-419-22-898, tel qu'il appert du certificat du trésorier n° 21-16239 émis le 18 juin 2021.

2021-389 APPROBATION – MODIFICATIONS AU CONTRAT – CORRECTIONS À L'AMÉNAGEMENT DE CERTAINES AIRES DE JEUX

RÉSOLU :
Il est proposé par monsieur le conseiller Cowan,
Appuyé par monsieur le conseiller Webb, et unanimement
D'approuver des modifications au contrat intervenu avec JEUX-TEC INC., pour les corrections à l'aménagement de certaines aires de jeux, pour un montant total de 1 589,79 \$, taxes incluses;

D'autoriser en conséquence la majoration de ce contrat, le faisant passer à un montant total de 58 047,11 \$, taxes incluses ;

D'imputer cette dépense au poste budgétaire 22-419-22-898, tel qu'il appert du certificat du trésorier n° 21-16297 émis le 22 juin 2021.

2021-390 APPROBATION – MODIFICATIONS AU CONTRAT – RECONSTRUCTION DE L'AVENUE SUNNYSIDE ENTRE L'AVENUE SAINT-LOUIS ET LE PARC SUNNYSIDE, ET DE L'AVENUE WINDWARD CRESCENT ENTRE LES AVENUES SUNNYSIDE ET COOLBREEZE

RÉSOLU :
Il est proposé par monsieur le conseiller Cowan,
Appuyé par monsieur le conseiller Webb, et unanimement
D'approuver des modifications au contrat intervenu avec CONSTRUCTION G-NESIS INC., pour la reconstruction de l'avenue Sunnyside entre l'avenue Saint-Louis et le parc Sunnyside, et de l'avenue Windward Crescent entre les avenues Sunnyside et Coolbreeze, pour un montant total de 3 218,92 \$, taxes incluses;

D'autoriser en conséquence la majoration de ce contrat, le faisant passer à un montant total de 2 745 379,00 \$, taxes incluses ;

D'imputer cette dépense au poste budgétaire 22-419-12-896, tel qu'il appert du certificat du trésorier n° 21-16281 émis le 22 juin 2021.

2021-391 APPROBATION – MODIFICATIONS AU CONTRAT – RECONSTRUCTION DU CENTRE NAUTIQUE BAIE-DE-VALOIS (ANCIENNEMENT CHALET GRANDE-ANSE)

RÉSOLU : Il est proposé par monsieur le conseiller Cowan, Appuyé par monsieur le conseiller Webb, et unanimement D'approuver des modifications au contrat intervenu avec GROUPE PICHÉ CONSTRUCTION INC., pour la reconstruction du Centre nautique Baie-de-Valois (anciennement Chalet Grande-Anse), pour un montant total de 75 230,71 \$, taxes incluses;

D'autoriser en conséquence la majoration de ce contrat, le faisant passer à un montant total de 4 407 840,27 \$, taxes incluses ;

D'imputer cette dépense au poste budgétaire 22-420-02-915, tel qu'il appert du certificat du trésorier n° 21-16300 émis le 22 juin 2021.

2021-392 APPROBATION – MODIFICATIONS AU CONTRAT – RÉFECTION DE LA TOITURE EN PIGNON EN DESSUS DE LA PISCINE 6-50 AU CENTRE AQUATIQUE

RÉSOLU : Il est proposé par monsieur le conseiller Stork, Appuyé par madame la conseillère Thorstad-Cullen, et unanimement D'approuver des modifications des modifications au contrat intervenu avec COUVERTURE MONTRÉAL NORD LTÉE., pour la réfection de la toiture en pignon en dessus de la piscine 6-50 au Centre Aquatique, pour un montant total de 3 715,13 \$, taxes incluses;

D'autoriser en conséquence la majoration de ce contrat, le faisant passer à un montant total de 1 170 576,05 \$, taxes incluses ;

D'imputer cette dépense au poste budgétaire 22-418-02-876, tel qu'il appert du certificat du trésorier n° 21-16308 émis le 25 juin 2021.

2021-393 DÉPÔT – LISTE DES CHANGEMENTS AU PERSONNEL PAR DÉCISIONS DÉLÉGUÉES POUR LE MOIS DE JUILLET 2021

La liste des changements au personnel par décisions déléguées pour le mois de juillet 2021, telle que préparée par monsieur Vincent Proulx, directeur – Ressources humaines, est déposée et les membres du conseil en prennent acte.

2021-394 APPROBATION – LISTE DES CHANGEMENTS AU PERSONNEL PAR DÉCISIONS NON DÉLÉGUÉES AU 6 JUILLET 2021

RÉSOLU : Il est proposé par monsieur le conseiller Bissonnette, Appuyé par monsieur le conseiller Cowan, et unanimement D'approuver la liste des changements au personnel par décisions non déléguées au 6 juillet 2021, telle que signée par monsieur Robert-F. Weemaes, directeur général.

2021-395 APPROBATION – ENTENTE À INTERVENIR ENTRE SA MAJESTÉ LA REINE DU CHEF DU CANADA, REPRÉSENTÉE PAR LE MINISTRE DE L'EMPLOI ET DÉVELOPPEMENT SOCIAL, ET LA VILLE DE POINTE-CLAIRE

RÉSOLU : Il est proposé par monsieur le conseiller Webb, Appuyé par monsieur le conseiller Cousineau, et unanimement D'approuver l'entente à intervenir entre Sa Majesté la reine du chef du Canada, représentée par le Ministre de l'emploi et développement social, et la Ville de Pointe-Claire, pour l'obtention d'une subvention fédérale dans le cadre du projet de toilettes accessibles au parc Tony-Proudfoot, dans la mesure où la teneur de cette entente demeure substantiellement conforme au projet fourni au conseil préalablement ;

D'autoriser le maire, ou en son absence, le maire suppléant, et la greffière, ou en son absence, la greffière adjointe, de signer ladite entente, pour et au nom de la Ville de Pointe-Claire ;

D'autoriser le maire, ou en son absence, le maire suppléant, et la greffière, ou en son absence, la greffière adjointe, à signer la section 1 : Signataires autorisés aux fins de conclusion d'ententes, du document intitulé « Formulaire des signataires autorisés d'Emploi et Développement social Canada » ;

D'autoriser le maire, ainsi que le trésorier, à signer la section 2 : Signataires autorisés aux fins de signature de chèques au nom de votre organisme, du document intitulé « Formulaire des signataires autorisés d'Emploi et Développement social Canada » ;

D'autoriser le directeur du service de la Culture, sports, loisirs et développement communautaire à signer la section 3 : Signataires autorisés pour les rapports présentés à EDSC, du document intitulé « Formulaire des signataires autorisés d'Emploi et Développement social Canada ».

2021-396

LEVÉE DE LA SÉANCE

RÉSOLU :

Il est proposé par monsieur le conseiller Cowan,
Appuyé par monsieur le conseiller Stork, et unanimement
DE lever la séance à 20 h 58.

John Belvedere, maire

Me Caroline Thibault, greffière